



VILLE DE Laxou



Ludres  
dynamique et responsable



CRÈCHE  
Frimousse

## Avenant au groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations d'assurances

### Entre :

- **la Ville d'Essey-lès-Nancy**, représentée par son Maire, Monsieur Michel BREUILLE, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2024,

et :

- **le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy**, représenté par son Président, Monsieur Michel BREUILLE, agissant en application d'une délibération en date du .....

et :

- **la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy**, représentée par son Président, Monsieur Michel BREUILLE, agissant en application d'une délibération en date du .....

et :

- **la Ville de Laxou**, représentée par son Maire, Monsieur Laurent GARCIA, agissant en application de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

et :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de Laxou**, représenté son Président, Monsieur Laurent GARCIA, agissant en application d'une délibération du Conseil d'Administration en date du .....

et :

- **la Ville de Ludres**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre BOILEAU, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du .....

et :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de Ludres**, représenté par son Président, Monsieur Pierre BOILEAU, agissant en application d'une délibération en date du .....

et :

- **la Ville de Fléville-devant-Nancy**, représentée par son Maire, Monsieur Alain BOULANGER, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2024,

et :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de Fléville-devant-Nancy**, représenté par son Président, Monsieur Alain BOULANGER, agissant en application d'une délibération en date du .....

et :

- **la Ville de Malzéville**, représentée par son Maire, Monsieur Bertrand KLING, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du .....

et :

- **le Centre Communal d'Action Sociale de Malzéville**, représenté par son Président, Monsieur Bertrand KLING, agissant en application d'une délibération en date du .....
- et :
- **la Ville de Pulnoy**, représentée par son Maire, Monsieur Marc OGIEZ, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du .....
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Pulnoy**, représenté par son Président, Monsieur Marc OGIEZ, agissant en application d'une délibération en date du .....
- et :
- **le Syndicat intercommunal à vocation unique Saint Michel Jéricho**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre ROUILLON, agissant en application d'une délibération en date du .....
- et :
- **la Ville de Saint-Max**, représentée par son Maire, Monsieur Eric PENSALFINI, agissant en application de la délibération du conseil municipal en date du .....
- et :
- **le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Max**, représenté par son Président, Monsieur Eric PENSALFINI, agissant en application d'une délibération en date du .....
- **le syndicat intercommunal Frimousse**, représenté par sa Présidente, Madame Denise GUNDELWEIN, agissant en application d'une délibération en date du .....

Considérant qu'à l'issue de la commission d'appel d'offres (CAO) du 7 juin 2024, il a été décidé à l'unanimité après avoir recueilli les avis consultatifs des membres du groupement représentés de déclarer irrégulière l'unique l'offre proposée pour le lot 5 « Assurance des dommages aux biens » et de modifier la convention constitutive du groupement par voie d'avenant, notamment son article 1 en procédant au retrait du lot 5 « Assurance des dommages aux biens » du groupement de commandes comme suit :

### **Article 1- Objet :**

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurances, composé de cinq lots :

- lot n° 1 : Assurance de la responsabilité civile ;
- lot n° 2 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;
- lot n° 3 : Assurance de la protection juridique ;
- lot n° 4 : Assurance de la flotte automobile ;
- lot n° 6 : Assurance multirisque pour les expositions.

Fait en dix-sept exemplaires,  
Le.....

Pour la Ville d'Essey-lès-Nancy  
LE MAIRE,

Michel BREUILLE

Pour le C.C.A.S d'Essey-lès-Nancy  
LE PRÉSIDENT,

Michel BREUILLE

Pour la Caisse des écoles d'Essey-lès-Nancy  
LE PRÉSIDENT,  
Michel BREUILLE

Pour la Ville de Fléville-devant-Nancy  
LE MAIRE,

Alain BOULANGER

Pour le C.C.A.S de Fléville-devant-Nancy  
LE PRÉSIDENT,

Alain BOULANGER

Pour la Ville de Ludres  
LE MAIRE,

Pierre BOILEAU

Pour le C.C.A.S de Ludres  
LE PRÉSIDENT,

Pierre BOILEAU

Pour la Ville de Laxou  
LE MAIRE,

Laurent GARCIA

Pour le C.C.A.S de Laxou  
LE PRÉSIDENT,

Laurent GARCIA

Pour la Ville de Pulnoy  
LE MAIRE,

Marc OGIEZ

Pour le C.C.A.S de Pulnoy  
LE PRÉSIDENT,

Marc OGIEZ

Pour la Ville de Malzéville  
LE MAIRE,

Bertrand KLING

Pour le C.C.A.S de Malzéville  
LE PRÉSIDENT,

Bertrand KLING

Pour la Ville de Saint Max  
LE MAIRE,

Eric PENSALFINI

Pour le SIVU Saint Michel Jéricho  
LE PRÉSIDENT,

Jean-Pierre ROUILLON

Pour le C.C.A.S de Saint Max  
LE PRÉSIDENT,

Eric PENSALFINI

Pour le syndicat intercommunal Frimousse  
LA PRÉSIDENTE,

Denise GUNDELWEIN